



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20220321-CONS-AG-22-030-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2022  
Date de réception préfecture : 04/04/2022

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 21 mars 2022*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Modification du programme de travaux de construction d'une fourrière animale et d'un refuge sur le territoire de la commune de Furiani.**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 21 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 15 mars 2022.

**PRESENTS :** BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, SALGE Hélène.

**ONT DONNE POUVOIR :**

BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATTESTI Gilles
COLOMBANI Carulina	à	POLISINI Ivana
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
MALAFRONTI Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
ROSSI Michel	à	SAVELLI Jean-Michel
PADOVANI Jean-Jacques	à	POLIFRONI Bruno
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

**ABSENTS :**

DE CASALTA Jean-Sébastien, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

**QUORUM : 14**

M. SIMONI Pierre-Baptiste est élu secrétaire de séance.

**OBJET : Modification du programme de travaux de construction d'une fourrière animale et d'un refuge sur le territoire de la commune de Furiani.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que par délibération du 16/12/2019, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia a décidé d'approuver le programme de travaux de construction d'une fourrière animale et d'un refuge sur le territoire de la commune de Furiani, pour un coût prévisionnel de travaux d'1 900 000 € HT ;

Considérant que les études réalisées en 2021 ont fait apparaître de nouvelles contraintes techniques et conjoncturelles impactant le coût prévisionnel des travaux ;

Considérant qu'une modification du programme est donc nécessaire ;

Vu l'avis favorable de la commission « Serviziù à a popolazione » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

D'approuver la modification du programme de travaux de construction d'une fourrière animale et d'un refuge sur le territoire de la commune de Furiani, en portant le coût prévisionnel des travaux d'1 900 000 € HT à 2 220 000 € HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3022 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT  
  
Louis POZZO DI BORGO